

A la Une

8 mars, Journée des droits des femmes

Fort des événements organisés lors des précédentes éditions, le ministère met en place plusieurs manifestations autour de la *Journée des droits des femmes* :

> **Sur le site Lumière, le 10 mars 2020 :**

- **Une pièce de théâtre « *Et pendant de ce temps, Simone Veille* »,** jouée à l'Amphithéâtre, suivie d'un débat autour des thématiques : égalité, promotion, harcèlement, qualité de vie au travail...

- **Une exposition photos** présentée dans l'Atrium.

- **Un village de l'égalité** installé dans l'Atrium : stands tenus par la direction des ressources humaines (DRH), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises (DGSCGC).

> **Un concours photo et une signature # 8 mars**

- Les résultats du concours photos « **Halte aux stéréotypes** », lancé en février 2020, seront dévoilés le 10 mars sur le site Égalité-Diversité.

- **Adoptez # 8 mars en signature de mail** : le ministère vous propose d'adopter de manière éphémère ou pérenne la signature « Marianne l'engagée ».

Le visuel retenu fait écho à la Marianne de l'artiste Yseult Digan que l'on peut retrouver sur les nouveaux timbres-poste.

Pour confectionner votre signature, allez sur le site :

> <http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/index.php/actualite/egalite/item/27620-adoptez-le-8-mars-en-signature-de-mail>

> **Autres manifestations :**

- **Les expos photos 2018 et 2019** seront quant à elles exposées sur les sites de Lognes et de Beauvau.

- **De courtes vidéos sur des métiers dits « stéréotypés » pour les hommes mais exercés... par les femmes** (ex : pilotes d'hélicoptère, pompiers, mécanos, techniciens réseaux, conducteurs de véhicule...) seront également diffusées sur les réseaux sociaux.

- Enfin, **une cérémonie de remise par le ministre de l'Intérieur, de médailles de la sécurité intérieure**, sera également organisée après le 10 mars ainsi que la remise des prix du concours photos aux lauréats, en présence des plus hautes autorités du ministère.

Mais quelle photo sera lauréate du prochain concours parmi les 20 qui seront sélectionnées ?

Rendez-vous le 10 mars sur le site Égalité-Diversité : > <http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DRH : > <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/item/37515-concours-photos-halte-aux-stereotypes>

Site égalité-diversité : > <http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>

Site Intranet « Femmes de l'Intérieur » : > <https://www.femmes-interieur.fr/>

Signature d'une convention entre le ministère et l'association Femmes de l'Intérieur

Mardi 28 janvier 2020, à l'occasion d'une soirée débat organisée par l'association *Femmes de l'Intérieur*, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée dans la salle des fêtes de Beauvau par Laurent Nunez, secrétaire d'État, représentant le ministre de l'Intérieur, et par Isabelle Guion de Méritens, présidente de l'association.

Cette convention, conclue pour 3 années, vise à préciser les modalités de coopération entre les deux parties pour contribuer à la dynamique d'égalité professionnelle femmes/hommes au sein du ministère. Elle vise également à échanger des informations et travailler ensemble sur la mise en œuvre des politiques ministérielles spécifiques ou développer des actions d'information et de formation répondant aux objectifs communs en matière d'égalité. Elle rappelle dans ses différents articles les engagements réciproques du ministère et de l'association. Ainsi, *Femmes de l'Intérieur* sera associée aux travaux de réflexion du ministère dans les domaines concernés, et s'engage à mettre en valeur les métiers et les postes à responsabilité du ministère.



>>> Pour en savoir plus

Photos sur site Intranet diversité : > <http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>

Site Intranet de la DRH : > <http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/item/37518-signature-d-une-convention-entre-le-ministere-de-l-interieur-et-l-association-femmes-de-l-interieur>

Résonne, le réseau de « femmes remarquables »

Résonne, le premier réseau féminin de la région Auvergne Rhône-Alpes, ouvert à toutes les femmes du secteur public a été lancé le 23 janvier 2020 à Lyon.

130 participants ont assisté à la naissance de ce réseau, né de la volonté de 7 femmes agents de la fonction publique d'aider leurs paires à faire évoluer leur carrière en s'engageant sur la voie de la mobilité professionnelle et à réussir en les soutenant dans leurs initiatives.

La commandante Alexandra Doucet, conseillère mobilité carrière « partenariat » de la zone sud-est de la mission de reconversion et de réorientation de la Police (M2RP) faisait partie des invités.

L'état d'esprit de *Résonne* est de rappeler que chaque membre est une femme remarquable qui a quelque chose à apprendre et à apporter aux autres. *Résonne* s'adresse à toutes les femmes quels que soit leur administration d'origine, leur catégorie, leur fonction, leur métier, leur âge...

Cette matinée a permis de nombreux temps d'échanges et de multiples apports lors des temps collectifs en amphithéâtre et au sein de 3 ateliers :

- Le réseau, quelles perspectives ?
- Un site Internet ressources pour toutes.
- Prendre la parole en public et lutter contre l'autocensure.

Résonne affiche déjà un agenda bien rempli jusqu'en septembre 2020 avec des rencontres mensuelles sur les thèmes retenus, les CV, les stéréotypes, « C » est remarquable, (dédié aux agents de catégorie C), le marrainage.

Résonne est engagé sur les valeurs clés qui sont la *bienveillance*, la *solidarité* et l'*audace* pour répondre aux trois axes de travail qui reposent sur la mobilité professionnelle, l'égalité femme/homme, le lien social.

La M2RP (Mission de reconversion et de réorientation de la police) est engagée dans la construction de ce projet, conforme à l'engagement du ministère de l'Intérieur de mettre en œuvre dans ses services le double label « *Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* » et « *Diversité* », obtenu en juillet 2018.



>>> Pour en savoir plus

Résonne est doté d'un site Internet : > <http://www.reseau-resonne.fr/>

Mesdames, si vous souhaitez des informations, Alexandra Doucet, conseillère mobilité carrière à la M2RP, correspondante police du réseau *Résonne* est à votre écoute.

Courriel : alexandra.doucet@interieur.gouv.fr

Dépistage gratuit de l'audition en ligne du 9 au 30 mars 2020 !

Dans le cadre de la *Journée nationale de l'audition* (JNA) le 12 mars 2020, le ministère propose à l'ensemble de ses agents une plateforme de dépistage de l'audition en ligne. Composée de 3 séquences, elle permet de réaliser un test à valeur non médicale, de repérage d'une éventuelle suspicion de gêne auditive. Par principe de précaution, en cas de réponses négatives ou erronées à l'une des séquences, la plateforme invite à consulter pour réaliser un bilan complet de l'audition auprès du médecin spécialiste, le médecin ORL. Il s'agit d'un outil de pré-repérage invitant les utilisateurs à intégrer le suivi de leur audition à leur parcours de santé via une plateforme de dépistage en ligne : > https://www.apps.journee-audition.org/test_audio_jna/DBbruitJNA/index.php?content=home/welcome&ref=1 un lien d'accès dédié au ministère ;

- accès en quelques minutes de votre ordinateur, votre mobile ou votre tablette ;
- test réalisé avec casque écouteurs ou sur haut-parleurs ;
- accès ouvert à l'ensemble des agents du ministère ;
- en connexions illimitées ;
- aucune information personnelle n'est demandée, recueillie, enregistrée par JNA.



> TEST AUDITIF du 9 au 30 mars 2020

> 1^{re} séquence : questions sur la compréhension de la parole dans la vie quotidienne

Calibration audio : cette étape permet de régler le volume d'écoute au niveau de perception le plus faible pour l'utilisateur.

L'utilisateur doit donc régler pour l'oreille gauche et l'oreille droite en suivant les instructions. Une fois ce réglage réalisé le test dit « la tonale » s'enclenche.

> 2^e séquence, « la tonale »

Différentes fréquences à différents volumes sonores sont testés une oreille après l'autre. Le principe est de tester le niveau de perception le plus faible, le volume sonore qui vous paraît « le plus éloigné » pour chacune des fréquences.

> 3^e séquence, « La reconnaissance de mots »

Des séries de mots à sonorités proches vous sont proposées. L'utilisateur doit cliquer sur le mot qu'il entend/comprend.

Résultats : la plateforme indique les résultats par séquence. Elle invite à réaliser un bilan de l'audition de vérification en cas de réponses négatives en consultant le médecin spécialiste, le médecin ORL. Cela ne signifie pas qu'une perte auditive est avérée. L'utilisateur peut imprimer son test.

>>> Pour en savoir plus

La plateforme de dépistage en ligne :

> https://www.apps.journee-audition.org/test_audio_jna/DBbruitJNA/index.php?content=home/welcome&ref=1

Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Actualités à la Une : > [actionsociale.mi](https://www.action.sociale.mi)

Journées prévention santé

Le 7 février, une conférence lançait les JPS 2020...

Jean-Philippe Legueult, adjoint à la directrice des ressources humaines a ouvert la conférence « Sommeil et nutrition » le 7 février dernier, devant une salle comble et 25 sites en visioconférence, et lancé les Journées de prévention santé (JPS) 2020 sur le thème de « l'hygiène de vie ».

Les intervenants ont pu prodiguer des conseils et des méthodes pour mieux comprendre et prendre soin de son sommeil et de son alimentation.

• Retrouvez les interventions des conférenciers sur le site Intranet de l'action sociale et les enregistrements audio et vidéo / Actualités : > [action.sociale.mi](https://www.action.sociale.mi)

L'enregistrement de la conférence est disponible via les liens Youtube suivants :

L'introduction de Jean-Philippe Legueult, adjoint à la DRH (1/4) :

> <https://youtu.be/9HET1F4snP4>

L'intervention du docteur Laurence Plumey - « Plaisir de Manger, Désir de Santé » (2/4) :

> https://youtu.be/wW_Udp7ZUDk

L'intervention du docteur Stéphanie Mazza - « Sommeil et performance » (3/4) :

> https://youtu.be/Y1h6yqx2_dU

Les interventions du médecin en chef Marion Trousselard (IRBA) - « Prévention de la santé par le sommeil et nutrition : impact du stress » et de **Mounir Chennaoui**, adjoint au directeur scientifique de l'IRBA - « Fatigue, sommeil et gestion de la récupération » (4/4) :

> <https://youtu.be/HbTb58-zeCc>



JPS 2020 : sommeil, nutrition et ergonomie au menu !

Le retour du printemps est une bonne occasion pour (re)prendre de bonnes habitudes alimentaires, souvent malmenées par les raclettes, tartiflettes et autres menus gourmands mais souvent riches de l'hiver. Avec les JPS, vous pourrez être informé et sensibilisé autour des bienfaits et du pouvoir des aliments sur la santé : il est souvent très apprécié de pouvoir faire un bilan complet et personnalisé dans le cadre d'un entretien individuel avec un nutritionniste par exemple.

Nous passons près d'un tiers de notre vie à dormir ! Et sans une bonne nuit de sommeil, ce n'est pas seulement notre humeur ou notre niveau d'énergie qui en pâtit mais également nos capacités intellectuelles (mémoire, réflexion), notre concentration, notre vigilance, etc. Les JPS seront l'occasion de faire un point sur la qualité de notre sommeil et découvrir des habitudes à modifier ou encore des astuces simples pour garantir un temps de repos suffisant et de qualité.

Enfin, des ateliers pour prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS) et améliorer ses postures sur le poste de travail seront proposés par un ergonomiste.

Ces journées de prévention santé (JPS) sont organisées en administration centrale sur les sites Beauvau, Lumière, Garance et Lognes et sur tout le territoire. Si vous voulez savoir si une action de prévention est organisée dans votre département, rapprochez-vous de votre service départemental d'action sociale.



Une journée type en préfecture :

- **Atelier collectif, réunion d'information sur l'ergonomie**

Comprendre pourquoi l'ergonomie permet de prévenir les TMS.

- **Ergonomie sur le poste de travail (30')**

Parfaire les gestes et postures sur son poste de travail avec des conseils personnalisés.

- **Atelier collectif, initiation à la sophrologie (1 h 00)**

Permettre à chacun de s'approprier des techniques qui vont à la fois agir sur le corps et le mental, reproductibles chez soi au quotidien notamment pour améliorer son sommeil.

- **Atelier individuel, analyse de la cohérence cardiaque (15')**

Evaluer la cohérence cardiaque à l'aide d'un appareil de mesure (physioner) et comprendre l'impact de la cohérence cardiaque sur son sommeil.

- **Atelier individuel, analyse de la composition corporelle (15')**

Déterminer la répartition entre masse musculaire, masse grasseuse et volume hydrique pour adapter son régime alimentaire et son activité physique.

- **Atelier individuel, bilan alimentation (30')**

Mieux connaître les familles d'aliments, leurs bienfaits pour la santé et les quantités à consommer en fonction des besoins de chacun - Bien manger au quotidien pour être en bonne santé, manger équilibré avec un petit budget et aborder l'alimentation en cas d'horaires décalés ou atypiques.

Le programme Police :

- **Combiné policier « laser run » (30')**

Lutter contre la sédentarité et favoriser l'intérêt de l'activité physique proposé par la FSPN.

- **Atelier collectif avec des techniques de récupérations brèves** comme les 3 respirations ou la conscience du corps pour un lâcher prise (1 h 00)

Apprendre à faire une micro sieste pour réduire le stress et améliorer sa vigilance et récupérer de l'énergie.

- **Atelier individuel prévention routière rappelant les règles de bonne conduite sur la route (2 ateliers de 10')** : simulateur de conduite avec module conduite d'urgence et scénario conduite de nuit, conduite sous l'emprise de la fatigue, de drogues, de médicaments.... et parcours alcoolémie.



Calendrier des JPS 2020

Dans les Yvelines :

> **23 mars 2020**, circonscription de sécurité publique (CSP) et au centre de rétention administrative (CRA) de Plaisir.

A cette occasion, un dispositif adapté aux personnels de nuit sera également proposé à la prise de service des agents.

Contact : > margareth.picart@interieur.gouv.fr

> **24 mars 2020**, préfecture des Yvelines.

Contact pour les Yvelines : > pref-action-sociale@yvelines.gouv.fr

Contact en administration centrale : > jean-michel.duraffourg@interieur.gouv.fr



JPS à la DPAF de Roissy Charles de Gaulle

Le 12 décembre 2019 se tenaient des JPS au bâtiment administratif 5720 et les 21 et 22 janvier, des JPS dédiées aux personnels des Aubettes, au sein de la direction de la Police aux frontières (DPAF) Roissy Charles de Gaulle, en collaboration avec la direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN), les partenaires mutualistes (MGP et INTERIALE) ainsi que la Fédération sportive de la Police nationale (FSPN).

10 ateliers ont été mis en place au bâtiment 5720 de la Police aux frontières de Roissy. Ils avaient pour but de présenter aux fonctionnaires de police des activités concrètes visant à améliorer leurs conditions de travail et soulager le stress inhérent à leurs missions quotidiennes.

Les agents ont ainsi pu bénéficier d'ateliers « sécurité routière », « évaluation de la gestion du stress », « ergonomie » (bureaux et véhicules), « temps de récupération bref », « sophrologie », « bilan individuel alimentation », « combiné policier »...

Plus de deux-cents fonctionnaires ont répondu présents à ces journées animées par des professionnels à l'écoute des participants et attentifs à leurs conditions de travail.

Les participants ont particulièrement apprécié le format de ces journées qui leur ont permis de mieux appréhender l'impact de leur mode de vie sur l'exercice de leurs missions et de trouver des solutions pratiques et simples à mettre en œuvre pour améliorer leurs conditions de travail.

Un grand merci à toute l'équipe qui s'est impliquée dans l'organisation de ces journées enrichissantes.



Réseaux

Réunion des correspondants de l'action sociale (CAS), le 6 février 2020

Le bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) de la SDASAP a réuni le 6 février dernier les correspondants de l'action sociale (CAS) de l'administration centrale dans le cadre de l'animation de ce réseau. Il est constitué de représentants des différentes directions et services de l'administration centrale et représente un collectif d'une cinquantaine de CAS. Anne Brosseau, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (DRH/SDASAP), a salué les participants et pris l'engagement d'organiser cette rencontre plus régulièrement.

Après avoir rappelé l'organisation des sous-directions compétentes en matière d'action sociale et la répartition de leurs missions, avec la participation de Pascale Legendre, adjointe à la sous-directrice de la prévention, de l'accompagnement et du soutien (DRCPN/SDPAS), Anne Brosseau a décrit les différents niveaux de prestations offertes aux agents de centrale par les services d'action sociale interministériels et ministériel, sans oublier les opérateurs sociaux du ministère : FJM, ANAS.

Les bureaux des sous-directions ont ensuite précisé les différentes prestations et leurs conditions d'attribution : restauration, logement, enfance, loisirs. Le rôle d'orientation des agents par les CAS vers les professionnels des différents réseaux de soutien (médecine de prévention...) a été rappelé ainsi que les modalités pour les contacter.

Le vice-président de la commission locale d'action sociale d'administration centrale (CLASAC), Bruno Pina Leal, a présenté le rôle de cette commission dont les CAS contribuent à faire connaître les actions en faveur des agents, grâce au budget dont elle dispose.

Enfin, un retour a été fait aux CAS sur les caractéristiques humaines de leur réseau, au travers des résultats de l'enquête annuelle qui est menée par le BPPS.

La mission information animation de l'action sociale (MIAAs) a conclu l'ordre du jour par une présentation des sources d'information dont disposent les CAS, en particulier l'Intranet de l'action sociale.

Cette matinée a été l'occasion de nombreux échanges et a permis aux CAS de centrale de mieux se connaître, ainsi que leurs interlocuteurs des sous-directions.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Réseaux / Les correspondants de l'actions sociale :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/reseaux/97-le-correspondant-de-l-action-sociale>

La qualité de vie au travail, qu'est-ce que c'est ?

Tout d'abord, c'est une démarche portée par le ministère qui vise à :

- donner un cadre à des actions qui vont participer à une amélioration des conditions de travail des agents, de l'organisation du travail et d'une performance accrue du service public ;
- s'appuyer sur des situations concrètes et inviter collectivement à discuter, expérimenter pour améliorer ;
- permettre à tous les agents de s'emparer d'un sujet et de le traiter de façon spécifique ;
- cibler avant tout le travail et chercher à élaborer des actions qui vont concerner tous ses enjeux, la personne, l'institution/l'entreprise, la société.

C'est une approche globale qui, abordant six dimensions principales, va contribuer à une organisation plus efficiente et de meilleures conditions de travail :

- Santé au travail.
- Engagement/Management.
- Relations aux travail/Climat social.
- Contenu du travail.
- Egalité professionnelle.
- Compétences/Parcours professionnel.

Innover en QVT peut se réaliser en menant des initiatives contribuant à un meilleur équilibre vie professionnelle vie personnelle par exemple en développant une organisation qui promeut le télétravail ou régule l'utilisation des outils numériques.

Innover en QVT, c'est comprendre que bien travailler est conditionné par la possibilité de parler du travail avec ses pairs, sa hiérarchie. Ainsi la confiance devient une ressource qu'il faut développer afin de créer des espaces et des temps d'échange qui pourront avoir un impact positif sur le travail.

C'est d'ailleurs cette dynamique de coopération qui sera le fil d'Ariane de la première journée de sensibilisation à la Qualité de vie au travail qui se tiendra le 13 mars prochain pour les encadrants d'administration centrale. Des journées de sensibilisation à la QVT seront également organisées en 2020 dans les préfetures.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale : > actionsociale.mi

Traçabilité des expositions aux risques professionnels

Le ministère de l'Intérieur a l'obligation d'assurer l'évaluation et la traçabilité des expositions aux risques professionnels de ses agents en vertu du décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique et des dispositions du Code du travail. Pour cela, des décrets du 30 janvier 2012 relatifs à la fiche prévue à l'article L. 4121-3-1 du Code du travail imposent à l'employeur l'obligation d'établir, à partir de durée et de seuils d'exposition définis, une fiche individuelle de traçabilité des expositions pour dix facteurs de risques professionnels énumérés à l'article D.4161-2 du Code du travail.

Le ministère a diffusé en 2016 une circulaire accompagnée de modèles de fiches d'exposition aux risques professionnels. Compte tenu des difficultés rencontrées localement à mettre en œuvre ces instructions, la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel a mis en place en 2019 plusieurs groupes de travail associant des préfetures, des SGAMI, une direction d'administration centrale (DEPAFI) ainsi que l'inspection santé et sécurité au travail et la médecine de prévention. Les services de la DRCPN et de la DGGN ont mené une démarche identique dans leurs périmètres respectifs.

Suite aux travaux menés par les groupes de travail, une circulaire complémentaire à celle de 2016 a été diffusée le 4 novembre 2019 qui a pour objectifs :

- De rappeler aux chefs de service, leur obligation d'évaluer et de prévenir l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents placés sous leur responsabilité, la fiche individuelle de traçabilité d'exposition à dix facteurs de risques professionnels représentant la dernière étape de démarche générale de prévention qui leur incombe.
- De sensibiliser les chefs de service sur la réalisation de ces fiches individuelles de traçabilité qui doivent s'inscrire en cohérence avec le document unique d'évaluation des risques professionnels du ministère de l'Intérieur (DUERMI) et la fiche d'exposition aux risques professionnels établie par le médecin de prévention.
- Ces fiches individuelles comportent un rappel des mesures de prévention collectives et individuelles mises en place et impliquent un suivi médical de prévention adapté.
- De détailler le processus d'élaboration de la fiche individuelle de traçabilité avec des points méthodologiques et en s'appuyant sur des modèles de fiches individuelles, ainsi que des documents spécifiques relatifs à la traçabilité des risques d'agents chimiques dangereux.
- D'instaurer un dispositif de suivi de la mise en place des fiches individuelles de traçabilité au sein de chaque structure.



Liste des 10 facteurs de risque professionnel

- Manutention manuelle de charges.
- Postures pénibles définies comme positions forcées des articulations.
- Vibrations mécaniques.
- Agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées.
- Activités exercées en milieu hyperbare.
- Températures extrêmes.
- Bruit.
- Travail de nuit.
- Travail en équipes successives alternantes.
- Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Réseaux / Santé et sécurité au travail / CHSCT : > actionsociale.mi

Exposition des enfants aux écrans : un problème de santé publique ?

Téléviseurs, ordinateurs, consoles de jeux, tablettes et smartphones, les écrans sont de plus en plus nombreux et ils sont de plus en plus utilisés par les enfants. Une nouvelle étude vient confirmer le danger de l'exposition des jeunes enfants aux écrans, qui développerait des troubles du langage. Réalisée en janvier 2020 par Santé publique France (SPF)*, elle s'intéresse aux liens entre exposition aux écrans et troubles primaires du langage. Elle met en évidence deux principaux facteurs de risque :

« Notre étude a montré que les enfants qui étaient exposés aux écrans le matin avant l'école, et qui discutaient rarement ou jamais du contenu de ces écrans avec leurs parents, étaient environ six fois plus à risque de développer des troubles primaires du langage que les enfants qui n'avaient aucune de ces deux caractéristiques. »*

Les temps d'usage des écrans par les enfants apparaissent aujourd'hui souvent excessifs, générant des dommages et détournant l'enfant d'autres activités jugées essentielles pour son développement psychique, physique et émotionnel. La limitation du temps d'exposition des enfants aux écrans fait largement consensus au sein de la société et est devenu un objectif partagé par plusieurs politiques publiques – éducation et réussite scolaire, prévention sanitaire, soutien aux familles. Les écrans favorisent certains apprentissages ; ils permettent l'accès à des savoirs et sont source de distraction. Si on ne peut pas parler d'addiction ou de dépendance au sens strict, il convient toutefois de rester vigilant pour qu'une pratique excessive de l'enfant ne devienne pathologique à l'âge adulte. Leur usage chez les plus jeunes doit être accompagné, des moments pour d'autres apprentissages psychomoteurs et relationnels ménagés, et des temps de calme et de sommeil préservés.

Selon des données scientifiques reprises en France par un site de référence > <https://lebonusagedesecrians.fr>, le temps passé devant un écran est corrélé à une forme physique moins bonne et à des problèmes de santé mentale et de développement social. Une pratique excessive peut avoir des conséquences :

- **Sur le développement du cerveau et de l'apprentissage des compétences fondamentales et sur les capacités d'attention et de concentration :** retard de langage, diminution des performances scolaires, moindre intérêt pour l'école, moindre autonomie, intégration sociale plus difficile...
- **Sur le bien-être et l'équilibre des enfants :** problèmes émotionnels, mauvaise estime de soi, moins de temps consacré à d'autres activités récréatives (sport, jeu avec des amis), qui sont essentielles pour apprendre certaines valeurs (partage, respect de l'autre) et ont un impact positif reconnu sur le bien-être des enfants.
- **Sur le comportement :** contenus violents qui rendent agressifs, plus enclins à se battre, plus impulsifs.
- **Sur la santé :** réduction du temps consacré aux activités physiques, tendance au grignotage, prise de poids.

En France, la communication sur des repères (notamment règle des 3-6-9-12, voir encadré) s'accompagne du message selon lequel il s'agit surtout de parvenir à un accord, dans un dialogue avec les enfants, sur l'intérêt de limiter l'usage des écrans, en mesurant et limitant le temps passé.*



Règle des 3-6-9-12 à destination des parents

(> <https://www.3-6-9-12.org>)

Avant 3 ans : évitez la télévision et les écrans non interactifs

A partir de 3 ans : la télévision peut être introduite mais avec modération.

Entre 3 et 6 ans : n'offrez pas de console de jeu personnelle à votre enfant.

Entre 6 et 9 ans : fixez un temps d'écran autorisé et laissez la liberté à l'enfant de le répartir comme il le souhaite.

A partir de 9 ans : initiez votre enfant à Internet.

Après 12 ans : vous pouvez laisser votre enfant naviguer seul sur le web à condition qu'il ait bien intégré les risques liés à cette pratique et que vous définissiez un cadre.

>>> Pour en savoir plus

Télécharger le bulletin de Santé publique France /Janvier 2020 : > http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2020/1/2020_1_1.html

> <https://www.drogues.gouv.fr/comprendre/ce-qu-il-faut-savoir-sur/lexposition-aux-ecrans>

> <https://lebonusagedesecrians.fr>

Association 3-6-9-12 apprivoiser les écrans et grandir : > <https://www.3-6-9-12.org>

Nouvelle édition du guide « Travailler et être parent »

Ce numéro de la collection « Les dossiers de l'action sociale » rappelle les formalités à effectuer, les droits et les aides pour les parents dans le cadre d'une grossesse ou d'une adoption. Il a été conçu par un comité éditorial comprenant des infirmières du service de médecine de prévention, des assistants de service social, des personnels en charge des ressources humaines et de l'action sociale.

Sans être exhaustif, ce guide renseigne sur l'ensemble des formalités, démarches, droits et prestations d'action sociale auxquels les agents du ministère de l'Intérieur peuvent éventuellement prétendre, en fonction de leur situation. Les possibilités pour faire garder son enfant lors de la reprise du travail y sont également évoquées, ainsi que les aides dans le domaine du logement et des loisirs. Enfin vous y trouverez quelques conseils pratiques pour les parents dans le domaine de la santé.

Il est mis en ligne et téléchargeable sur l'Intranet de l'action sociale, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site : <http://actionsociale.mi> pour vous informer sur toutes les nouveautés dans ce domaine.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Boîte à outils / Documentation : <http://actionsociale.mi>

Contact : Mission information animation au 01 80 15 41 13

Vous cherchez un logement ?

La nouvelle page Intranet d'accès aux parcs de logements ministériel et interministériel est structurée de façon à vous permettre d'accéder rapidement, pour chaque type de parc, aux informations dédiées et aux contacts utiles.

Pour demander un logement social, il faut au préalable obtenir **un numéro unique régional** via le site interministériel (onglet « interministériel »).

Le parc ministériel de logements, composé du parc de l'administration centrale et de celui de la préfecture de Police, est géré respectivement par la DRCPN/SDPAS (onglet « administration centrale ») et par la préfecture de Police (onglet « Préfecture de Police »). Ces deux structures gèrent prioritairement les personnels affectés dans leur ressort.

Le *Guide du logement*, présent sur le premier onglet « Vous cherchez un logement », vise à promouvoir et expliquer le dispositif ministériel du logement auprès de tous les agents d'administration centrale. Il compile l'ensemble des informations relatives aux logements réservés et est une aide à la compréhension des procédures en vigueur pour leur attribution. Pour les agents affectés en administration centrale, le dossier de candidature est désormais accessible en ligne. Il vous appartient de le télécharger, de le remplir en ligne et de l'envoyer à l'adresse mail indiquée dans [Guide du logement 2020](#).

Enfin, le ministère de l'Intérieur propose également l'accès à la **bourse aux logements du parc interministériel** de logements sociaux (BALAE) : <https://www.balae.logement.gouv.fr/balae/login.do>

>>> Pour en savoir plus

> Site Intranet de l'action sociale/Rubrique Logement/Vous cherchez un logement ?/Administration centrale :

> actionsociale.mi

> Site Internet de la préfecture de Police : <http://portail.ppol.minint.fr/>



Action sociale

Journée d'évasion à Courchevel par la CLAS 73

La commission locale d'action sociale (CLAS) de la Savoie a proposé une journée neige à Courchevel le samedi 25 janvier 2020. Cette sortie, dans un domaine skiable très réputé, est très plébiscitée (160 inscrits pour 100 places en 2020). Elle est réservée à tous les agents du ministère et leurs enfants mineurs. 64 adultes et 36 enfants ont eu la chance d'y participer avec un programme libre : ski alpin, raquettes ou promenade à pied. Tous ont pu bénéficier d'un forfait de ski alpin qui permet un accès à toutes les remontées mécaniques de Courchevel. Ainsi, même les piétons ont pu profiter des décors naturels grandioses des plus hauts sommets de la station. Un rendez-vous était prévu pour ceux qui souhaitaient pique-niquer ensemble.

3 800 euros ont été consacrés à cette journée d'initiative locale. Soleil, neige, tous les participants étaient enchantés.

Une excellente journée qui s'est terminée par une distribution très appréciée de papillotes dans le car au retour.



>>> Pour en savoir plus

Contact : Catherine Simonin, cheffe du SDAS / Préfecture de la Savoie - Courriel : pref-action-sociale@savoie.gouv.fr

Païement des pensions de retraite : le calendrier 2020

Ancien salarié, fonctionnaire, travailleur agricole... Vous voulez savoir quand vous sera versée votre pension de retraite en 2020 ? Retrouvez le calendrier des paiements des principales caisses de retraite sur Service-public.

La pension est versée en fin de mois ou en début de mois pour le mois précédent selon les caisses. Lorsque son montant est faible, le paiement peut avoir lieu annuellement ou une seule fois sous la forme d'un capital.

Le tableau proposé par Service public concerne l'Assurance Retraite (CNAV), le régime Agirc-Arrco, le régime de retraite des fonctionnaires de l'État, celui des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), celui des travailleurs agricoles (MSA), et enfin la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Alsace-Moselle (Carsat).

Lien avec l'article : > <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13846>

à noter...

Calendrier prévisionnel 2020

des règlements de votre pension de retraite France métropolitaine, départements et collectivités d'Outre-mer



Janvier	30
Février	27
Mars	30
Avril	29
Mai	28
Juin	29
Juillet	30
Août	28
Septembre	29
Octobre	29
Novembre	27
Décembre	23

Acturetraite n°13 envoyé au format numérique !

La société évolue, et les besoins des seniors également. L'âge à partir duquel on est senior est soumis à des variations. Que vous soyez jeune retraité, ou en retraite depuis longtemps, actif, dynamique, fragile ou en perte d'autonomie, l'édition 2020 de *ActuRetraite*, s'adresse à toutes les générations des retraités et leur consacre son Dossier « Vous avez dit Senior ? ».

ActuRetraite n°13 vous propose un focus sur l'actualité du ministère, avec la création des secrétariats généraux communs, à vocation interministérielle. Les personnels du ministère, actifs ou retraités, ont l'esprit de solidarité et de partage : l'engagement auprès de l'Institut Curie est à l'honneur dans ce numéro.

Vous retrouverez également dans ses rubriques des articles touchant tous les aspects de la vie quotidienne : *Mes finances* (aides, tout savoir sur le viager, les réductions auxquelles je peux prétendre...), *Mon bien-être* (surveiller sa santé pour rester en forme), *Ma retraite* (nouveau site de l'ENSAP, pension de réversion), *Mes loisirs*.

La retraite, c'est aussi plus de temps pour les loisirs : le *Guide Vacances et Loisirs 2020* présente des offres de voyages, de séjours en centres de vacances, de sorties à tarifs privilégiés, proposés par nos partenaires sociaux.

Vous n'avez pas reçue la version électronique d'Acturetraite n° 13 ?

Vous êtes proche du départ à la retraite et vous souhaitez recevoir Acturetraite en version électronique ?

N'hésitez pas à transmettre vos coordonnées personnelles sur la boîte > action.sociale@interieur.gouv.fr (adresse e-mail obligatoire) afin de rejoindre les quelques 2500 Silver abonnés !

La version papier sera diffusée dans le courant du mois de mars aux abonnés (retraités avant 2015).



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Actualités : > actionsociale.mi

Tél. 01 80 15 41 13

Handicap

La SRIAS d'Île-de-France s'emploie à aider les personnes en situation de handicap à partir en vacances. Cette aide s'applique aux agents et à leurs ayants droits (conjoint, enfant mineurs, enfants majeurs à charge et l'aidant).

Cette aide financière est versée, après étude du dossier en commission, sous forme de convention avec l'organisme que vous avez sélectionné.

Cette aide est limitée à un séjour par an et par agent dans la limite des crédits disponibles.

Les surcoûts induits par les situations de handicaps sont plafonnés à 2 300 euros par séjour.

Cette aide n'est pas soumise à conditions de ressources.



Rappel :

- Aucun versement direct à l'agent n'est possible juridiquement.
- Aucun remboursement à posteriori (une fois le séjour payé intégralement) n'est possible.

Pour votre information, la prochaine commission d'étude des dossiers est prévue **le lundi 20 avril prochain**.

Pour la constitution du dossier, envoyez-le sur le lien suivant :

> <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/srias-idf-subvention-vacances-handicap>

>>> Pour en savoir plus

Site Internet de la SRIAS Île-de-France : > <http://srias.ile-de-france.gouv.fr/fre/Vacances/Special-handicaps>

Coronavirus 2019 b-Cov

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Pour plus d'informations sur le site Intranet de l'action sociale :

> actionsociale.mi

> Téléchargez l'affiche sur le Coronavirus

Page dédiée du Gouvernement : > <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ministère des Solidarités et de la Santé : > <https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux,
difficultés à respirer, composez le 15

Vie pratique

Vapotage : la cigarette électronique est-elle autorisée partout ?

Sur l'interdiction de vapoter, Service-public.fr rappelle qu'on ne peut pas vapoter dans les transports publics, les établissements scolaires et sur les lieux de travail. Néanmoins, dans certains lieux publics (cafés, restaurants, centres commerciaux...) ou de travail (bureau individuel), il peut être autorisé de vapoter.

Par ailleurs, il est possible de vapoter dans certains espaces aménagés à cet effet dès lors que ces endroits respectent les normes techniques en vigueur et la sécurité des non-fumeurs. Il s'agit de lieux fermés, affectés à la consommation du tabac où aucune prestation de service ne peut être délivrée.

Source : > service-public.fr



Rappel ! Voyageurs d'Île-de-France, vous avez jusqu'au 12 mars pour faire votre demande de remboursement en ligne du pass Navigo

À la suite des perturbations intervenues sur les réseaux de transports franciliens, l'ensemble des voyageurs d'Île-de-France détenteurs du forfait Navigo sont remboursés intégralement pour le mois de décembre, quel que soit le niveau de service sur le parcours emprunté. Mais attention, il faut en faire la demande en ligne jusqu'au 12 mars 2020.

Cette mesure concerne les clients Navigo Annuel, Navigo Mois, Navigo Mois Solidarité, Navigo Senior ou imagine R qui se verront rembourser 1 mois de leur forfait, et les clients Navigo Semaine, Navigo Semaine Solidarité qui seront dédommagés sur la base d'1 semaine d'abonnement.

L'achat de tickets n'est pas éligible au dédommagement.

Le remboursement n'est pas automatique. Pour en bénéficier, les abonnés doivent s'inscrire sur le site internet officiel dédié : > www.mondedommagementnavigo.com jusqu'au 12 mars 2020, en fournissant un justificatif de paiement ou le numéro du pass Navigo annuel.

Site du service public : > <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13825>



Agenda



Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2020

Site du ministère en charge des droits des femmes : > <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/fr/>



Journée nationale de l'audition, le 12 mars 2020

Site JNA : > <https://www.journee-audition.org/>



Journée Qualité de vie au travail

> **Vendredi 13 mars 2020** : une journée QVT sera organisée à l'amphithéâtre sur le site Lumière.



Journée nationale du sommeil

> **Vendredi 13 mars 2020**

> <https://institut-sommeil-vigilance.org/>



Mois de la nutrition

> **Du 1^{er} au 30 mars 2020**

Loisirs

Du côté de la FJM...

Partir en colos avec la FJM : Les nouveautés de 2020 !

La fondation Jean Moulin a souhaité améliorer son offre de séjours proposée aux enfants des agents du ministère de l'Intérieur.

Afin de mieux connaître vos attentes dans ce domaine, un questionnaire a été mis en ligne en octobre 2019 permettant de recueillir vos questionnements et desiderata, notamment en termes de diversité, de sécurité et de tarification des séjours proposés.

Vos nombreux retours ont permis de faire évoluer l'offre des séjours jeunes de la FJM.

Parmi les nouveautés de 2020, vous trouverez ainsi :

- la possibilité pour vos enfants de partir avec un copain ou une copine même si leurs parents ne sont pas agents du ministère de l'Intérieur ;
- des thématiques fortes comme le foot, l'équitation et les séjours multi sports, présentes désormais dans diverses régions de France ;
- des nouvelles thématiques de séjours, notamment en lien avec l'écologie ;
- de nouveaux séjours lointains pour les 18/22 ans ;
- une nouvelle tarification, avec une modification des tranches des quotients familiaux et une hausse de la subvention appliquée par la FJM sur le coût du séjour ;
- et toujours un regard attentif sur les conditions de sécurité exigées auprès des prestataires choisis par la fondation.

Début des inscriptions pour les séjours été 2020, le 3 mars !

Renseignements auprès du service loisirs FJM au **01 80 15 47 50/51** ou > fjm-loisirs@interieur.gouv.fr

> [Téléchargez le flyer séjours jeunes FJM 2020](#)

FONDATION
JEAN MOULIN



Du côté de Disney...

Offre Disney « La célébration de la reine des neiges », Encore 1 mois pour en profiter !

Billet 1 jour / 2 parcs : Tarif unique adulte/enfant (de 3 à 11 ans) à 53 € !
(gratuit pour les - de 3 ans).

- Période d'achat billets physiques : jusqu'au 11 mars 2020.
- Visites jusqu'au 1er avril 2020 inclus.
- Site Intranet de l'action sociale/Loisirs/La billetterie Disney :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/loisirs/111-la-billetterie-disney/22-offre-speciale-2017-dans-l-onglet-billets-parcs>

Disneyland
PARIS



SDASAP/DRH

>> Départ



> Benoit Vesin,

a quitté ses fonctions d'adjoint au chef du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) pour rejoindre la préfecture d'Île-de-France.

>> Arrivée



> Catherine Bonneau,

a pris ses fonctions en qualité d'adjointe au chef du bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS) en remplacement de Benoit Vesin.

SDASAP/DRCPN

>> Départs



> José Mariette,

a quitté ses fonctions de chef du pôle santé et sécurité au travail au sein du bureau de la prévention et de la qualité de vie au travail (SDPAS/BPQVT) pour partir à la retraite.

> Sylvie Frescura,

a quitté ses fonctions d'adjointe à la chef du pôle enfance au sein du bureau des politiques ministérielles de l'enfance et du logement (SDPAS/BPMEL) pour partir à la retraite.